



**Current Canada Solutions d'Éclairage –
Rapport annuel de la Loi sur la lutte contre
le travail forcé et le travail des enfants dans
les chaînes d'approvisionnement**

2024

Current

Attestation

Current Canada Solutions d'Éclairage 2024 – Rapport annuel en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

J'ai le pouvoir de lier Current Lighting Solutions Canada, Inc.

Nabil Jacques Salem

Nabil-Jacques Salem
Vice-Président
16 avril 2025

Contenu

<u>STRUCTURE ET ACTIVITÉS</u>	<u>3</u>
<u>CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT</u>	<u>3</u>
<u>POLITIQUES DE CURRENT EN MATIÈRE DE TRAVAIL FORCÉ ET DE TRAVAIL DES ENFANTS, ET DILIGENCE RAISONNABLE</u>	<u>4</u>
<u>RISQUE DE TRAVAIL FORCÉ OU DE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES OPÉRATIONS ET LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT DE CURRENT</u>	<u>5</u>
<u>CONTRÔLES VISANT À LUTTER CONTRE LES RISQUES DE TRAVAIL FORCÉ OU DE TRAVAIL DES ENFANTS DE CURRENT</u>	<u>5</u>
<u>CONTRÔLES POUR REMÉDIER À LA PERTE DE REVENU DES FAMILLES LES PLUS VULNÉRABLES</u>	<u>6</u>
<u>FORMATION</u>	<u>6</u>
<u>COMMENT NOUS ÉVALUONS L'EFFICACITÉ DES MESURES PRISES</u>	<u>6</u>

Le présent rapport annuel de Current Canada Solutions d'Éclairage (« Current Canada ») en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement porte sur l'exercice 2024 et est fourni en vertu de l'article 11 de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (projet de loi S-211).

Chez Current Canada, nous sommes passionnés par les solutions d'éclairage et de commande qui permettent de créer des environnements esthétiques, fonctionnels et sécuritaires pour nos clients. La culture d'intégrité de notre entreprise, qui trouve ses racines et son héritage dans deux entreprises emblématiques du secteur de l'éclairage, est un élément essentiel de notre succès dans la fourniture de produits de pointe à nos clients. Current ne fait affaire qu'avec des fournisseurs qui traitent les travailleurs et les autres personnes avec équité et respect, notamment en respectant les lois interdisant le harcèlement, la discrimination, l'intimidation, la traite des êtres humains, le travail forcé et le travail des enfants.

Structure et activités

Current Canada est une société canadienne entièrement détenue par Current Lighting HoldCo, Inc. (« Current »), qui est basée aux États-Unis d'Amérique.

Current et ses filiales exercent leurs activités selon un ensemble unique de politiques de gouvernance, de programmes et de gestion.

Au cours de la période considérée, Current Canada s'est engagée dans l'importation, la vente et la distribution sur le marché professionnel d'éclairages DEL et traditionnels, de capteurs en réseau et de logiciels sous les marques suivantes, détenues ou utilisées sous licence par Current: Albeo, Architectural Area Lighting, Beacon, Columbia Lighting, Compass, Daintree, Dual-Lite, Evolve, EXO, GE Lamps¹, GTX, Immersion, Kim Lighting, Kurt Versen, LightGrid, LightSweep, LiteControl, Lumination, NX Lighting Controls, Prescolite, Security Lighting, Tetra, et Thomas Research Product. Current Canada compte sur un réseau d'agents et de distributeurs pour exercer ses activités au Canada.

Le siège social de Current Canada est situé à Lachine, au Québec, et comptait 48 employés au cours de la période visée.

Chaînes d'approvisionnement

Current Canada importe, vend et distribue ses produits sur les marchés professionnels de l'éclairage à DEL, des capteurs en réseau et des logiciels. Ses produits sont fabriqués dans des usines exploitées par des filiales de Current aux États-Unis et au Mexique. Current Canada s'approvisionne en pièces et en produits finis auprès de fournisseurs tiers indépendants situés à l'étranger, notamment en Chine, aux États-Unis, au Vietnam, en Malaisie et au Mexique.

¹ GE et le monogramme GE sont des marques de commerce de la General Electric Company et sont utilisés sous licence.

Politiques de Current en matière de travail forcé et de travail des enfants, et diligence raisonnable

Current s'engage en faveur des droits de l'homme et de la lutte contre la traite des êtres humains². Current respecte les droits de la personne de ses employés tels qu'ils sont établis dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail, y compris la non-discrimination, l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé, la liberté d'association et le droit de participer à des négociations collectives. En outre, Current adhère aux lois contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains dans le monde entier, y compris, mais sans s'y limiter, la loi britannique de 2015 sur la prévention de l'esclavage moderne (Modern Slavery Prevention Act).

Current traite tous ses employés avec équité et respect, et fonde ses décisions en matière d'emploi sur les qualifications et le mérite du poste, qui comprennent l'expérience, les compétences, les aptitudes, les performances et l'intégrité. Current respecte les droits de l'homme partout où nous travaillons et faisons des affaires avec d'autres. Current respecte toutes les lois relatives à la liberté d'association, à la vie privée, aux négociations collectives, à l'immigration, au temps de travail, aux salaires et aux horaires, ainsi que les lois interdisant le travail forcé, obligatoire et des enfants, la traite des personnes et la discrimination en matière d'emploi.

Current vérifie la conformité des fournisseurs avec la législation du travail par le biais de ses directives sur la responsabilité des fournisseurs³ (DRF). L'identification de l'utilisation du travail des enfants, du travail involontaire, du travail en servitude ou du travail en prison chez un fournisseur potentiel ou existant entraîne la disqualification automatique du fournisseur.

Current a pour politique de ne faire affaire qu'avec des fournisseurs qui traitent les travailleurs et les autres personnes avec équité et respect, notamment en respectant les lois interdisant le harcèlement, la discrimination, l'intimidation, la traite des êtres humains et le travail des enfants. La politique de Current est reflétée à l'article 11(d) des conditions d'achat de Current⁴:

(d) Le Fournisseur déclare, garantit, certifie et s'engage à ce qu'aucun des Produits ou Services et Produits livrables produits ou fournis dans le cadre des présentes n'ait été ou ne soit produit ou fourni (par le Fournisseur ou ses sous-fournisseurs ou sous-traitants) en recourant au travail forcé, au travail en servitude, au travail des condamnés ou au travail des enfants, ou en recourant au travail de personnes en violation de la loi sur l'âge minimum d'admission à l'emploi dans le pays de fabrication ou dans toute juridiction dans laquelle les services sont fournis, ou en violation des lois sur le salaire minimum, les heures de service ou les heures supplémentaires du pays de fabrication ou de prestation de services. Le Personnel du fournisseur (tel que défini à l'article 37) (et celui de ses sous-fournisseurs ou sous-traitants) bénéficie et bénéficiera de possibilités d'emploi équitables, de la protection de ses droits humains fondamentaux et d'un environnement de travail propre et aussi exempt que possible de risques pour la santé et la sécurité.

² Voir <https://www.led.com/sites/default/files/documents/Current-Human-Rights-Statement-of-Commitment.pdf>

³ Voir <https://www.led.com/sites/default/files/documents/Supplier-Quality-Policy.pdf>

⁴ Voir https://www.led.com/sites/default/files/documents/Conditions_of_Purchase_11.2023.pdf

Current a également adopté une politique⁵ relative aux métaux et minerais provenant de zones de conflit afin de limiter les risques associés aux zones touchées par un conflit ou à haut risque pour l’approvisionnement en tantale, en étain, en tungstène et en or qui peuvent être présents dans les produits de Current.

Risque de travail forcé ou de travail des enfants dans les opérations et les chaînes d’approvisionnement de Current

Les risques de travail forcé ou de travail des enfants dans les opérations gérées directement par Current sont faibles pour la période considérée. Il n’y a aucune vulnérabilité connue au travail forcé ou au travail des enfants dans ses activités, Current appliquant strictement ses politiques en matière de respect des lois sur le travail et l’emploi.

La complexité des chaînes d’approvisionnement modernes est un défi et Current reconnaît la difficulté de réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans l’ensemble de son réseau de chaînes d’approvisionnement. Dans le cadre de ses procédures de conformité, Current vérifie que ses fournisseurs directs et certains fournisseurs indirects respectent les lois sur le travail forcé ou le travail des enfants, et encourage et continuera d’encourager le respect de ces réglementations par tous ses fournisseurs indirects en utilisant des exigences « descendantes » dans ses dispositions contractuelles.

Contrôles visant à lutter contre les risques de travail forcé ou de travail des enfants de Current

Current dispose d’une équipe chargée de faire respecter les directives de Current en matière de responsabilité des fournisseurs. Les fournisseurs ayant des sites de production dans des pays à haut risque doivent participer à des vérifications périodiques des sites dans les domaines de l’environnement, de la santé et de la sécurité, des pratiques de travail et de la sûreté. Les fournisseurs doivent réussir la vérification initiale sans constatation inacceptable avant d’être inscrits sur la liste des fournisseurs approuvés de Current. Les fournisseurs existants dont les conclusions inacceptables ont été identifiées lors de vérifications ultérieures peuvent être retirés de la liste des fournisseurs approuvés tant que les conclusions négatives n’ont pas été résolues. En 2024, l’équipe DFR de Current a réalisé 92 vérifications, dont 20 étaient de nouvelles vérifications de fournisseurs. Parmi les 92 fournisseurs vérifiés, five (5) constatations négatives ont été identifiées. Toutes les constatations négatives ont été corrigées dans les délais requis par la politique DRF de Current.

Un élément clé du programme complet d’éthique de Current est son code de conduite des employés, « La Façon du Current ». La Façon du Current favorise une culture de l’intégrité qui va au-delà du simple respect des lois et des réglementations et qui consiste à toujours faire le « bon choix » dans n’importe quelle situation. La Façon du Current renforce le respect de pratiques d’emploi équitables et le respect des lois interdisant le travail forcé, obligatoire et des enfants, la traite des êtres humains et la prévention de la discrimination en matière d’emploi.

⁵ Voir <https://www.led.com/sites/led/files/documents/Current-Conflict%20Minerals%20and%20Policy%20Statement-20250203.pdf>

Cette éthique de l'intégrité et de faire le « bon choix » contenue dans « La Façon du Current » s'étend à nos fournisseurs par le biais du Guide de l'intégrité pour les fournisseurs de Current.⁶

Current dispose d'un système complet de signalement des préoccupations. Les personnes peuvent faire part de leurs préoccupations par l'intermédiaire d'une ligne téléphonique gratuite gérée par un tiers, d'un site web spécial sur la conformité, ou par courrier électronique directement à leur médiateur ou au responsable de la conformité de l'entreprise de Current. En outre, les préoccupations peuvent être exprimées à tout moment de manière anonyme ou auprès d'un membre de la direction. En 2024, Current a remodelé l'équipe de Ombuds afin de refléter l'empreinte opérationnelle existante de Current, tout en maintenant l'engagement de l'entreprise à favoriser un milieu de travail sain, sécuritaire, inclusif et respectueux où chacun se sent valorisé et responsabilisé.

Contrôles pour remédier à la perte de revenu des familles les plus vulnérables

Current est franc avec ses fournisseurs en ce qui concerne le respect strict du droit du travail, y compris les lois sur le salaire minimum, et n'a pas rencontré de situation qui impliquerait de remédier à la perte de revenus des familles les plus vulnérables. En raison de l'applicabilité limitée de cette exigence, Current n'a pas encore établi de politique spécifique concernant la compensation des pertes de revenus et traitera ces situations au cas par cas.

Formation

Comprendre et respecter le Code de conduite « La Façon du Current » sont obligatoire pour travailler à Current. Les employés doivent se familiariser avec « La Façon du Current » et reconnaître le respect de ses principes chaque année.

Tout au long de l'année, le bulletin d'information de Current comprend une section « L'Astuce de la Façon du Current » qui contient des extraits du code de conduite.

Comment nous évaluons l'efficacité des mesures prises

L'équipe DRF de Current examine au moins une fois par an l'adéquation de l'ensemble du programme DRF et remédie aux éventuelles lacunes identifiées. Les commentaires des inspecteurs DRF et des responsables de l'approvisionnement des entreprises, ainsi que les données de vérification, sont pris en compte au cours du processus d'examen.

Current affine en permanence ses processus pour mesurer et évaluer l'efficacité de ses actions de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé.

⁶ Voir https://www.currentlighting.com/sites/default/files/documents/Current-Integrity-Guide-for-Suppliers_0.pdf